

REILLANNE

BULLETIN MUNICIPAL

N° 31

ÉTÉ
2025

SOMMAIRE

- Edito - p.2
- Vie municipale – p.3 à 10
- Communauté de communes – p.11
- Vie des associations – p.12 à 16
- Vie du village – p.17 à 22
- Agenda – p.23
- Infos pratiques – p.24



Édito

Chères Reillannaises, chers Reillannais,

Le budget du gouvernement voté récemment vise à réduire les déficits dus à des dépenses importantes (dont la crise du Covid 19), mais surtout à un manque de recettes, conséquence entre autres de la baisse des impôts pour les entreprises et des allègements des cotisations sociales. L'État s'est fixé un premier objectif de réduire ce déficit de 40 milliards d'euros dès cette année, et l'on sait que les collectivités locales ne seront pas épargnées. Si tous les domaines de la vie de nos concitoyens – comme la santé, l'éducation, la solidarité – risquent d'être affectés par ces coupes budgétaires, il en est un en particulier dans le viseur du gouvernement : le budget de la culture et du patrimoine. Budget qui se voit amputé de 100 millions d'euros dont 47 pour le seul spectacle vivant dès cette année (cf. Journal officiel), malgré les dénégations de la ministre de la Culture. De plus, certaines régions et départements, et même de grandes métropoles ont suivi cette voie qui consiste à considérer la culture comme une variable d'ajustement. Et pourtant, l'appétence des Français pour la culture et le patrimoine, avec le succès grandissant des expositions de peinture ou de sculpture, du cinéma et du théâtre, celui des festivals de musique ou de danse, ou encore des monuments historiques ou du patrimoine rural ou industriel, prouve s'il en est encore besoin que notre pays demande au contraire une véritable politique culturelle. Mais cela exige des moyens.

Depuis 2015, notre municipalité accorde une place importante au domaine culturel et artistique. En témoigne notre soutien sans faille aux associations, financièrement mais aussi en prêt de salles, de matériel, de véhicules... Cette année encore, avec un budget contraint mais équilibré, et alors même que l'État nous presse d'abaisser nos dépenses de fonctionnement, nous avons choisi d'augmenter les subventions aux associations reillannaises, en grande partie dédiées à la culture. Nous considérons que, pour les plus jeunes notamment, l'ouverture à l'expression artistique est un élément essentiel, le lien qui nous unit et qui favorise notre cohésion sociale. Concernant le patrimoine – un autre lien que nous partageons – nous avons affirmé notre volonté de conserver et de mettre en valeur les ouvrages que les générations précédentes ont façonnés au fil des siècles – comme tout récemment les vestiges médiévaux de la porte Saint-Pierre ou le portail de l'église Notre-Dame – et qu'il nous revient de transmettre à notre tour.

Mais « voilà l'été » ! Vous trouverez dans ce numéro les évènements que commune et associations ont concoctés pour animer notre village cet été. Appréciez-les sans modération !

Claire Dufour, maire de Reillanne

Dans la nuit du 24 au 25 mai 2025, un dysfonctionnement technique dû probablement à une surtension du réseau électrique à la station de pompage de la Fare joint à une interprétation erronée des alarmes a provoqué le vidage complet du bassin de la Chonche, principal réservoir d'eau de Reillanne. Si la pompe a été rapidement remise en service le lundi matin, le remplissage du bassin s'est fait très lentement, et certaines habitations situées dans les hauteurs sont restées plusieurs jours sans eau ou avec trop peu de pression. La sous-préfecture, l'ARS et la Sécurité civile ont été prévenus rapidement de la situation, et le service technique communal n'a pas ménagé sa peine durant plusieurs jours pour remédier au problème, de plus à la veille d'un long week-end férié. Par ailleurs, de l'eau en bouteille a été distribuée durant tout le week-end. Nous remercions les employés communaux techniques comme administratifs pour leur professionnalisme. Merci également aux Reillannaises et Reillannais pour leur patience et leur civisme. La cause principale de la lenteur de remplissage du bassin semble liée à l'augmentation des habitations à Reillanne, et pour éviter qu'une telle situation se reproduise, des solutions seront recherchées. La municipalité renouvelle ses sincères excuses auprès de la population impactée par cet incident.



Vie municipale

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE MARS ET AVRIL 2025

(à consulter sur le site mairiereillanne.com)

SÉANCE DU 17 MARS 2025

- Le conseil municipal à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique (CFU) 2024 et décide d'arrêter les comptes comme suit :

Investissement :

Dépenses

prévu : 1 706 565.03 €
réalisé : 1 357 748.47 €

Recettes

prévu : 1 249 224.76 €
réalisé : 374 072.35 €

Fonctionnement :

Dépenses

prévu : 1 380 600.68 €
réalisé : 1 217 585.17 €

Recettes

prévu : 1 895 402.00 €
réalisé : 1 916 264.72 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Fonctionnement : 1 268 710.89 €

Investissement : - 526 335.85 €

Résultat global (Excédent) : + 742 375.04 €

- Approbation à l'unanimité du Compte Financier unique 2024

Budget eau et assainissement

Investissement :

Dépenses

prévu : 204 705.75 €
réalisé : 120 254.90 €

Recettes

prévu : 149 996.68 €
réalisé : 116 351.91 €

Fonctionnement :

Dépenses :

prévu : 675 367.91 €
réalisé : 561 839.69 €

Recettes :

prévu : 323 746.00 €
réalisé : 314 105.17 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Fonctionnement : 157 963.79 €

Investissement : 50 806.08 €

Résultat global (Excédent) : + 208 769.87 €

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité sollicite une aide financière auprès de l'État au titre du FIPD - Programme K- à hauteur de 40% pour la réhabilitation du portail d'entrée du complexe sportif.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses : 2829.55 €

Recettes : Etat (FIPDR) 40% : 1131.82 €
Autofinancement : 1697.73 €

- Le conseil municipal à l'unanimité sollicite des aides financières auprès de la DRAC à hauteur de 20% pour les travaux de:

- peinture de la porte de l'église Notre-Dame de l'Assomption, inscrite aux Monuments Historiques.

Dépenses : Recettes

2 544.20 € DRAC 20% 509.00 €
Autofinancement : 2 035.00 €

- restauration de registres.

Dépenses : Recettes

2 635.00 € Recettes (DRAC) 20% : 527.00 €
Autofinancement : 2 108.00 €

- Le conseil municipal à l'unanimité vote l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle F 899 auprès de la copropriété située place de la Libération à Reillanne.

- Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité vote l'acquisition de la boucherie cadastrée parcelles F 216 et F 218 pour la somme de 100 000 €.

- Le conseil municipal à l'unanimité après discussion approuve la demande de subvention au titre du Fonds d'aide à l'archéologie préventive au Ministère de la Culture pour des travaux porte Saint-Pierre:

Dépenses : 2 140.00 €

Recettes : Ministère de la Culture 50% : 1 070.00 €

Autofinancement : 1 070.00 €.

- Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la demande de subventions pour la réhabilitation du moulin Délestic comme suit :

- 75 000 € au Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Solidarité Territoriale.

- 139 800 € à la DRAC.

- Le conseil municipal à l'unanimité valide les nouveaux tarifs des différentes concessions au cimetière.

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

- Le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget 2025:

Dépenses	Recettes
----------	----------

Investissement	1 111 128.73 €
----------------	----------------

Fonctionnement	1 432 282.40 €
----------------	----------------

- Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux de fiscalité directe locale pour 2025, et de les maintenir comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 38.46 %

- Taxe foncière non bâtie : 55,46%

- Taxe d'habitation : 8,03 %

- À l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations de la commune pour une somme totale de 45 500.00 €

- Adoption à l'unanimité du budget eau 2025

- Demande de subventions à la DRAC d'un montant de

- 3 840 € pour le traitement des archives communales ;
- 2 590 € pour les travaux d'urgence au moulin Délestic ;

- 393 € pour l'installation d'un système d'alarme au presbytère.

- Madame la maire indique qu'elle a été destinataire de l'ONF de trois propositions de coupes de bois dans la forêt communale soit au total une surface de 17 ha 64 ca. Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces propositions, de nombreuses coupes ont déjà été effectuées dans la forêt ces derniers temps.

- Motion pour la demande de respect du droit international au Proche-Orient.

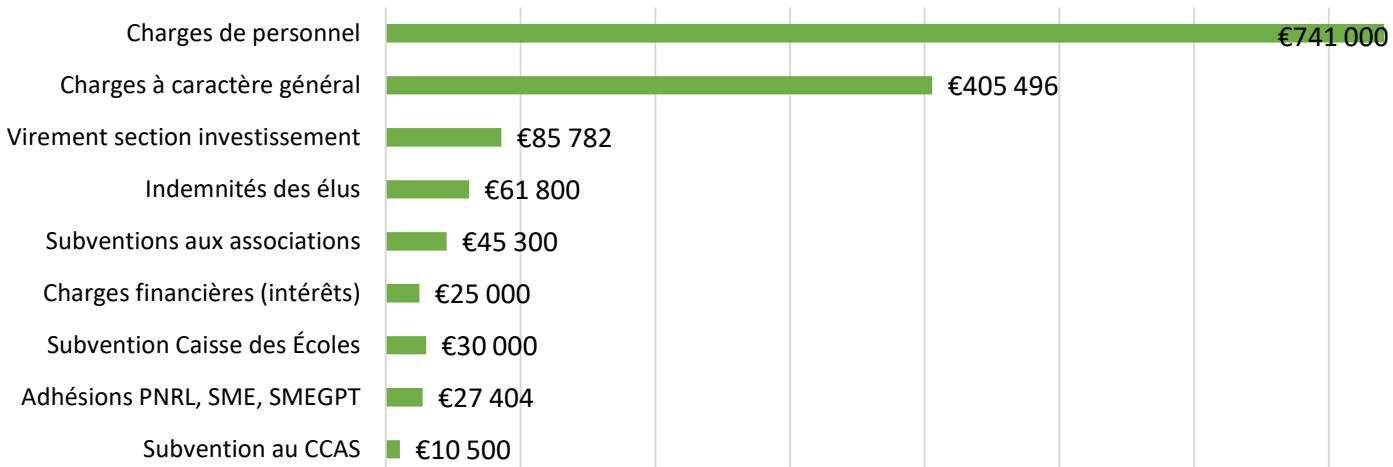
Pour plus de précisions : <https://mairiereillanne.com/vie-municipale/deliberations/>



Vie municipale

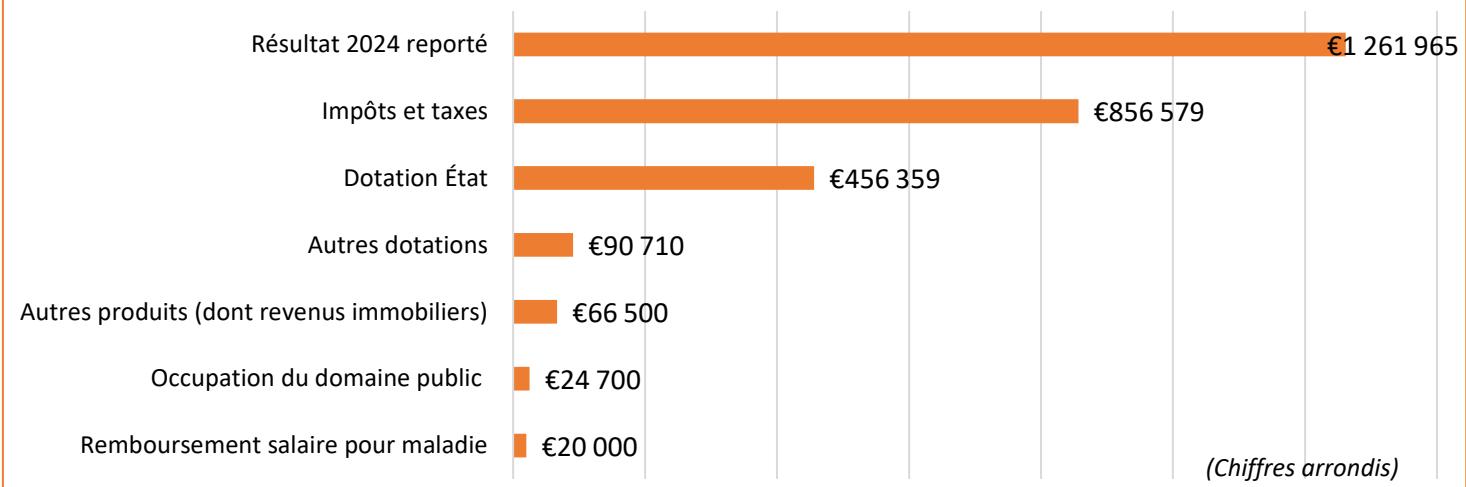
LE BUDGET COMMUNAL 2025 : FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 2025 : 1 432 282,40 €



Dépenses de fonctionnement 2024 prévues : 1 380 600€
réalisées : 1 217 585€

Recettes de fonctionnement 2025 : 2 776 812,98 €



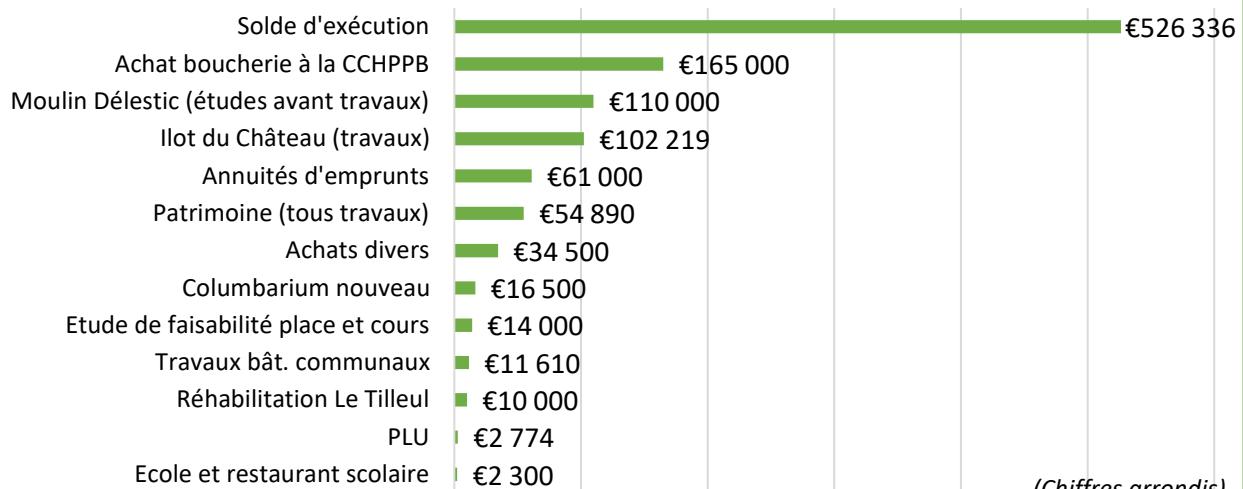
Recettes de fonctionnement en 2024 prévues: 1 895 402€
réalisées: 1 916 264€



Vie municipale

LE BUDGET COMMUNAL 2025 : INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2025 : 1111 128,73 €



(Chiffres arrondis)

Dépenses en investissement en 2024: 1 690 065,03€.

Recettes investissement 2025 : 1 111 128,83 €



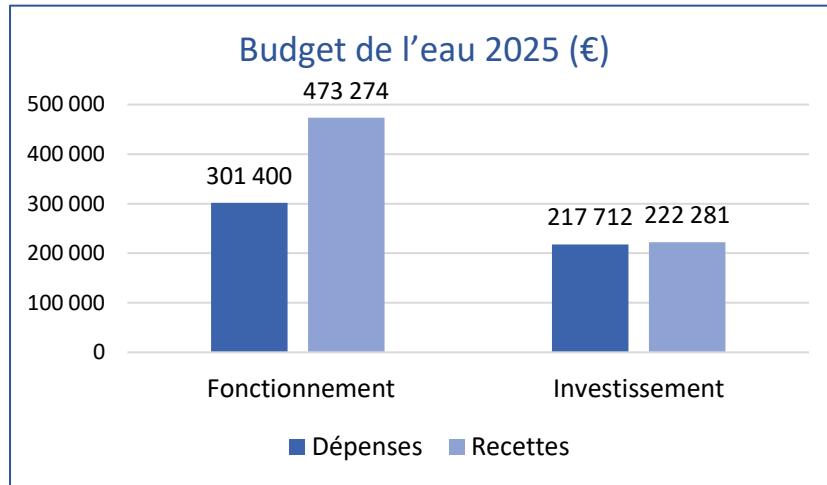
(Chiffres arrondis)

Recettes en investissement en 2024: 1 690 065,03€.



Vie municipale

BUDGET COMMUNAL DE L'EAU 2025



SUR VOTRE FACTURE D'EAU, DE NOUVEAUX INTITULÉS APPARAISSENT

Côté facturation, quelques changements apparaissent concernant les prélèvements des organismes publics, car de nouveaux intitulés et taux de redevances nous sont imposés par l'Agence de l'Eau. Ainsi les prélèvements « lutte contre la pollution », « modernisation des réseaux de collecte » et « prélèvement sur les ressources en eau » changent sur les nouvelles factures : *prélèvement sur les ressources en eau* : 0,11€/m³ ; *redevance de performance du réseau d'eau*

potable : 0,06€/m³ ; *redevance de performance du système d'assainissement* 0,04€/m³ ; *redevance de consommation d'eau* 0,43€/m³. Le montant global de ces prélèvements, en augmentation, passe de 0,56€/m³ en 2024 à 0,64€/m³ en 2025. Ces diverses taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau. L'abonnement et les tranches de consommation ne changent pas.

LE RAPPORT 2024 DE L'ARS : QUELLE EAU BUVONS-NOUS À REILLANNE ?

Notre réseau d'eau potable est alimenté par un forage à la Fare, dans la vallée du Largue. En effet, l'eau que nous consommons provient de la nappe phréatique de cette rivière. Toutefois, pour éviter toute contamination liée à des bactéries pathogènes, elle est traitée au chlore, mais à un taux qui n'impacte pas sa qualité gustative. Sur 11 prélèvements annuels, un seul comportait des bactéries, ce qui donne une conformité à 90%. Par ailleurs, notre eau comporte très peu de nitrates (issus des pratiques agricoles ou des rejets domestiques), soit 2,75 mg/L pour une limite de qualité fixée à 50 mg/L. Du côté des pesticides, 175

substances entrant dans leur composition ont été recherchées... Résultat pour l'ensemble des substances: 0,04 microgramme/L pour une limite de qualité fixée à 0,5 microgr./L. Soit de bons résultats au point de vue environnemental. En revanche, et sans surprise, notre eau, concentrée en calcium et magnésium, est très dure, avec une valeur maxi de 33,4°f. Notre conseil avant l'été : limitez votre consommation en eau, sauf bien-entendu pour l'alimentation et l'hygiène. Pour retrouver les résultats : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

LA COMPÉTENCE DE L'EAU FINALEMENT CONSERVÉE AUX COMMUNES

La loi qui met fin à l'obligation de transfert aux communautés de communes de la compétence de l'eau et de l'assainissement, a été promulguée le 12 avril 2025, après le vote conforme du Sénat le 1er avril dernier. Concrètement, les communes qui n'ont pas encore transféré les compétences « eau » et « assainissement » à leur communauté à la date d'entrée en vigueur de la loi ne seront plus obligées de procéder à ce transfert au 1er janvier 2026

(article 2). Toutefois, il n'y aura pas de retour en arrière possible pour les communes qui ont déjà transféré ces compétences et les transferts déjà effectués ne seront pas remis en cause. Les communes pour la plupart ne voulaient pas de ce transfert et elles ont obtenu gain de cause.

Pour aller plus loin :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051451755>



Vie municipale

RÉUNION SUR LA PRÉSENCE POSTALE DANS LE DÉPARTEMENT : NOUS Y ÉTIIONS

À l'initiative du sénateur Jean-Yves Roux et en présence de nombreux élus du Département, une réunion s'est tenue à Sisteron fin mars 2025 avec M. Travert, président de l'Observatoire national de la présence postale (ONPP) ; Mme L'Herbier, déléguée régionale de La Poste ; Mme Cosserat, présidente de la Commission départementale de la présence postale territoriale ; M. Spagnou, maire de Sisteron ; Mme Bareille, présidente du Département. Après une vingtaine de minutes de congratulations et remerciements interminables, l'assemblée passe aux questions, dont nous vous livrons quelques pépites.

Le maire de Bayons indique que dans son village, il existe dans des hameaux deux boîtes postales qui ne sont pas régulièrement levées. Réponse de M. Travert : « *Souvent elles sont vides, les gens ne mettent pas de courrier pendant six semaines, et quand le facteur s'arrête, ça coûte de l'argent !* » Chacun appréciera... Un élu de Lurs signale de son côté que la presse n'est pas toujours bien distribuée, lui-même reçoit son journal avec deux jours de retard. Réponse de La Poste : « *La Poste perd 0,87€ par journal distribué !* » Des élus se plaignent des horaires de présence postale réduits chaque année, des suppressions de jours entiers d'ouverture notamment en été, de la fermeture de bureaux voire de DAB... Pour leur répondre, Mme L'Herbier prône la création d'agences postales communales : « *Pourquoi ne pas mutualiser nos agents, nos locaux ?* » Certains élus

acquiescent... Plus critique, Michèle Bizot-Gastaldi, maire de La Palud, souligne que nos concitoyens doivent être égaux dans l'accès aux services publics, et que La Poste reçoit chaque année 500 millions d'euros de l'État pour assurer sa mission de service public. Francis Marguerite (Reillanne) prend la parole à son tour : « *Vous faites les « peuchères » mais le groupe La Poste a fait 324 millions d'euros de bénéfice net en 2024, soit 70 de plus qu'en 2023. On aurait souhaité être entendus avec les 400 Reillannais signataires d'une pétition contre la réduction des horaires d'ouverture du bureau de Reillanne. Nous nous opposons aux agences postales communales quand les finances des communes sont au plus mal, et que cette année, selon le vice-président de l'Association des maires de France, l'État va nous amputer encore de 7 milliards d'euros de dotations et subventions diverses. Demain, nos agents vont-ils devoir s'improviser infirmiers pour pallier les carences des hôpitaux ?* » Les dernières interventions de maires qui ont créé des agences communales confirment que si les agents communaux remplissent bien les missions de La Poste même sans réelle formation, La Poste en revanche réduit encore davantage l'ouverture des bureaux environnants, prétextant des flux moins importants... Un cercle très peu vertueux, avec au final des communes qui colmatent la défaillance du groupe La Poste.

Francis Marguerite

BILAN DE MI-MANDAT DU DÉPARTEMENT : NOUS Y ÉTIIONS AUSSI...

Jeudi 10 avril 2025, deux élus reillannais se sont rendus à Banon pour la présentation du bilan de mi-mandat d'Eliane Bareille, présidente du Département. Après quelques mots d'accueil de Michèle Moutte, maire de Banon, une brève énumération des compétences du Département nous a été faite, soit les routes, les pompiers, les collèges, le handicap, les personnes âgées, le social, la solidarité(RSA), l'emploi, le tourisme, l'économie, l'agriculture, l'environnement, la culture, l'écologie... Puis une présentation sous forme de diaporama a été projetée. Quelques chiffres concernant le canton de Reillanne : 17,7 M (millions) € accordés depuis 2021, dont Aménagement solidaire et durable : 1,84 M€. Solidarités : 1,38 M €. Eau, agriculture, forêt : 431 411 €. Culture : 6,5 M €. Collèges : 337 887 €. Infrastructures, routes et mobilités douces : 7 M €. Environnement et espaces sensibles 232 100 €.

Plus précisément pour le village, le Département participe à la rénovation de l'îlot du château, à la restauration de la placette rue de l'Hôpital, au moulin Délestic, à la maison du Tilleul, à l'école, pour le sport et la culture, avec des subventions aux associations

S'en est suivi un échange avec la quarantaine de personnes présentes. Francis Marguerite, 1^{er} adjoint à Reillanne, a fait part à Eliane Bareille de notre mécontentement concernant la suspension de l'entretien des chemins de randonnées, le chargé de mission du Département ayant interdiction d'intervenir dans les communes de notre intercommunalité en raison du litige qui oppose cette dernière au Département. Il porte sur la participation aux frais de fonctionnement du gymnase de Banon mis à disposition des élèves du collège. Jacques Depieds, président de l'intercommunalité, rappelle les faits, sans dialogue possible avec la présidente. Échange tendu qui s'achève sur la conclusion suivante : cette affaire sera tranchée par le tribunal administratif. En attendant, nous avons appris que nos demandes de subventions au Département seront gelées... D'autres thèmes ont été abordés par le public : recrutement d'agents de cuisine, EPHAD, collège, santé, manque de médecins notamment en psychiatrie, fermeture répétée des urgences. Affaire à suivre !

F. M.



Vie municipale

BOIS PRIVÉS : UNE GESTION PLUS RADICALE QUE DANS LA FORÊT COMMUNALE ?

Deux parcelles de bois situées à la sortie de Reillanne en direction de Vachères ont été coupées en totalité ce printemps, ce qui a soulevé beaucoup d'interrogations parmi les habitants de notre commune, voire d'incompréhension. Surtout que ce chantier intervenait peu après des coupes effectuées aux abords de cette route départementale, dans le cadre de l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Avec cette coupe rase juste aux abords du village et qui transforme radicalement le paysage, on a vu apparaître un cabanon de pierre sèche, des murets, des chemins jusque-là cachés à notre vue par la végétation... Cette coupe est-elle légale ? En ce qui concerne la forêt privée, c'est le Centre national de la propriété forestière (CNPF), et non l'ONF, qui est sollicité pour conseil ou avis. Lorsqu'un propriétaire privé veut effectuer une coupe dans sa forêt, il en fait la demande auprès de la DDT (préfecture) qui transmet au CRPF (centre régional) pour avis. Ensuite, tout dépend de la surface concernée, des essences et de la taille des arbres. L'arrêté préfectoral en vigueur dans notre département précise que seules les coupes de plus de 2ha d'un seul tenant et prélevant plus de la moitié du volume de la futaie, sont soumises à l'autorisation de la DDT avec avis du CRPF. À

Reillanne, les deux parcelles en cause appartiennent à deux propriétaires différents et l'ensemble recouvre moins de 4ha. Pour résumer, étant donnée la surface concernée, les propriétaires étaient dans leur droit de couper tous les arbres pour vendre le bois, sans obligation de replanter. Il faudra s'habituer à ce nouveau paysage, en attendant que des arbres repoussent... Du côté de la forêt communale, estimant que suffisamment de bois y avait été coupé avec les OLD, le conseil municipal a refusé dans sa séance du 14 avril 2025 de faire opérer au Paty de nouvelles coupes préconisées par l'ONF en 2025.



Vue de la RD14 à la sortie de Reillanne

TRAVAUX EN JUIN : INSTALLATION D'UN NOUVEL ÎLOT DE TRI SUR LA RD214

Dès le 4 juin, des emplacements ont été creusés au niveau du parking sur la RD214, route de Céreste, pour y installer dans un deuxième temps cinq nouvelles colonnes de tri sélectif semi-enterrées. D'autres installations suivront, mais avec des containers simplement posés au sol. Ainsi, peu-à-

peu, les bennes sur roues sont amenées à disparaître du village. Trier nous permet non seulement de recycler certains éléments, mais également de soulager nos finances en évitant d'alourdir le coût du traitement des ordures ménagères. Pensons-y !

RAVIN DE LA COQUIÈRE : TUBAGE DE L'ÉVACUATION DU DÉVERSOIR D'ORAGE

Durant le mois de juin, l'entreprise Canavese intervient au boulevard de Salve et au ravin de la Coquière. Il s'agit de remédier par l'installation d'un tubage aux désagréments occasionnés par le déversoir d'orage du ravin. Ce qui évitera aux riverains de nombreuses nuisances (mauvaises odeurs, ordures à l'air libre) et améliorera la situation générale du ravin devant lequel on passe en empruntant la RD214 vers Céreste. Ces travaux sont très attendus par les habitants du boulevard de Salve depuis de nombreuses années. On en profite pour émettre un vœu: qu'on renonce à Reillanne à l'usage des lingettes que l'on retrouve trop souvent dans les évacuations, voilà qui serait gagnant-gagnant! La lingette, ce n'est vraiment pas écologique ...



EQUARRISSEMENT : UN FORMULAIRE À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT

La commune de Reillanne dispose d'un caisson d'équarrissage situé à l'entrée de la déchetterie, que les éleveurs utilisent pour y déposer les animaux morts. Depuis le 1^{er} janvier 2025, un nouveau prestataire intervient pour le vider très régulièrement, avec de nouvelles règles obligatoires à respecter, à savoir remplir correctement à chaque dépôt le document se trouvant dans la boîte aux

lettres située à proximité du caisson ; puis, une fois rempli, le déposer dans la même boîte aux lettres. Après plusieurs passages, le prestataire nous a fait savoir que très souvent il n'y a pas de formulaires remplis et qu'à court terme il ne pourra plus continuer ses rotations d'enlèvement. Sans ces enlèvements, nous serons dans l'obligation de fermer l'accès au caisson.



Viens municipale

PORTE SAINT-PIERRE : RESTAURATION ABOUTIE D'UN MONUMENT HISTORIQUE

En avril et mai 2025, la porte Saint-Pierre, monument historique inscrit, a été rénovée. Durant un mois, nous avons entendu parler calepinage, coulinage, fourrure, layage et pierres épaoufrées ... La porte a été nettoyée et surtout consolidée. Une petite fouille archéologique a été menée, du mortier pour analyse au C14 prélevé, nous en attendons les résultats. Un escalier a été découvert au sommet de la porte : menait-il à un clocher la surmontant ? Les abords seront aménagés simplement, surtout pour décourager le stationnement des véhicules, et un pupitre portant des informations sur le monument sera installé. Le montant du



À gauche, la porte avant les travaux. Après la restauration, plusieurs rangs de pierre de taille remplacent les éléments disparus.

coût de cette restauration s'élève à 23 518€ TTC, hors archéologie et aménagement. La DRAC nous accompagne à hauteur minimum de 20%, et le Département (FODAC) à hauteur de 25%, mais uniquement sur la première tranche d'un montant de 16 300HT. En effet, en cours de chantier, des pierres de taille ont dû être ajoutées, augmentant les frais initialement prévus. Une visite commentée par Coline Phily, architecte du patrimoine, aura lieu samedi 20 septembre à 17h pour les Journées du Patrimoine. Rdv sur place.



Pour aider à imaginer ce qu'a pu être la porte Saint-Pierre au Moyen Âge : l'exemple proche du beffroi de Viens, avec un escalier pour accéder aux étages... Il existe des tours-clochers aussi à Sainte-Croix-à-Lauze et à Simiane-la-Rotonde.

CIMETIÈRE : ÉVOLUTION DES TARIFS DES CONCESSIONS

Dans sa séance du 17 mars 2025, le conseil municipal a voté de nouveaux tarifs pour les concessions au cimetière, en se basant sur un prix au m² qui varie selon la durée de la concession, comme cela se pratique le plus souvent dans notre canton. Seuls les caveaux peuvent recevoir plusieurs défunt, d'où leur surface plus grande. Mais rien n'empêche de prendre en concession deux sépultures en pleine terre côté-à-côte. Quant au nouveau columbarium de 12 casiers, chacun de ces derniers peut recevoir jusqu'à trois urnes de 20 cm de diamètre maximum, les personnes devant s'assurer au crématorium du diamètre de l'urne fournie. Une plaque avec le nom du défunt peut être apposée sur la porte du

casier, mais la gravure directement sur le marbre est proscrite. De même, nous avons fait ériger une colonne où les familles peuvent faire apposer (par nos soins) une plaque dont elles font l'acquisition, aux dimensions suivantes : largeur 11cm X hauteur 4cm. C'est l'occasion de rappeler que le cimetière est un espace public formé des espaces privés que constituent les sépultures. Pour qu'il reste agréable et digne, chaque tombe doit être entretenue, surtout en pleine terre et en l'absence de pierre tombale. Pour tout renseignement à propos du cimetière, nous sommes à votre disposition en mairie.

Concessions diverses	15 ans	30 ans	50 ans
Sépulture en pleine terre (1 m X 2 m) 2m²	200 €	300 €	400 €
Sépulture en caveau 3/4 places (2 m X 2.45 m) 4,9 m²	NON	735 €	980 €
Sépulture en caveau 6 places (2 m X 4.66 m) 9,32 m²	NON	1 398 €	1 864 €
Casier au columbarium (jusqu'à 3 urnes/diam. 20 cm max.)	300 €	500 €	800 €
Autres			
Dispersion au Jardin du Souvenir	GRATUIT		
Apposition d'une plaque normée sur la stèle du Souvenir	GRATUIT		



Vie municipale

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE : COMpte-rendu de réunion

Nous étions une vingtaine autour de la table pour la réunion de mars 2025 de la commission culture et patrimoine. Les associations qui proposent des manifestations culturelles étaient bien présentes, avec des propositions et suggestions pour l'année à venir. Il y aura une Fête de la Musique à Reillanne samedi 21 juin, c'est Lucie Roux, conseillère municipale, qui se charge de l'organiser, avec Gérard Dupuis (Rencontre Jazz) et Pauline Paguet, directrice de l'école de musique. Les Amis des Arts proposent leur jardin et souhaitent présenter une expo sur les instruments de musique, et Geneviève Tobie ouvrira son jardin « du Cèdre » pour l'occasion. Après une présentation de ce qui se dessine en théâtre, cinéma, musique pour cette saison, on évoque la création d'un « pass culture » à Reillanne, projet du CCAS de prendre en charge le coût de l'entrée à des spectacles pour les personnes en difficulté. Cela paraît une bonne idée à la commission, à voir comment la mettre en œuvre.

Puis un point est fait par Isabelle Grenut sur les dossiers du patrimoine en cours, avec la rénovation en avril de la porte Saint-Pierre, et celle en juin du portail ouest de l'église. Le moulin Délestic : la maîtrise d'œuvre est confiée à Juliette Codou, architecte du patrimoine (Marseille). La mise en sécurité a été effectuée en mars 2025 pour permettre à la maîtrise d'œuvre de faire des relevés, et les travaux de rénovation commenceront début 2026. Le projet de rénovation du lavoir avec la construction du bureau d'information touristique progresse également. La pétition contre ce projet lancée par un riverain récemment arrivé et mécontent de voir un bâtiment public édifié à proximité de sa maison est évoquée. Défendant son intérêt et pour

convaincre les Reillannais cette personne utilise l'argument de la coupe d'un robinier en très mauvais état (certaines branches sont déjà tombées sur la chaussée) et qui menace le mur de soutènement du lavoir. Sans préciser qu'un autre arbre sera planté pour le remplacer et faire de l'ombre devant le nouveau bâtiment. Si un recours contre le permis est déposé, cela retardera cette réalisation.

Par ailleurs, des panneaux d'information sur le patrimoine seront posés cette année devant trois monuments : la Porte Saint-Pierre, l'église Notre-Dame de l'Assomption et Saint-Denis. Une participante fait remarquer que la porte de la chapelle Saint-Denis aurait bien besoin elle-aussi d'être repeinte, ce qui va être étudié.

Quant aux questions diverses, les Amis des Arts, association historique de Reillanne qui traverse depuis des mois quelques difficultés brièvement exposées par Michel Grenet (actuel président jusqu'à la prochaine AG), a toutefois élaboré un programme pour cette saison : une expo de photos du Grand Bouillon éditions 2016 et 2018 ; Salon des Arts Plastiques en septembre/ thème de la vallée du Largue ; atelier d'art fusains, aquarelle par Claire Farco ; expo de Portraits de Reillannais. Par ailleurs, on fait observer que ce serait vraiment bien de renouer avec des repas sur la place, ce qui est fait en quelques occasions mais pas assez au goût des participants de la commission. La culture, c'est aussi se retrouver ensemble autour d'un bon repas ! Un grand merci à toutes et tous pour votre implication dans la commission.

Isabelle Grenut et Lucie Roux

LES AMENDES DE POLICE EN PARTIE REVERSÉES AUX COMMUNES

C'est râlant de payer une amende pour excès de vitesse ou parking gênant... Voici donc une information, peu connue de nos concitoyens et qui peut aider à faire passer la pilule : l'État rétrocède aux communes et à leurs groupements, ainsi qu'aux collectivités propriétaires de voirie départementale, une part du produit des amendes de police relatives à la circulation routière qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT). En 2023, 738 M€ ont ainsi été affectés aux collectivités territoriales. À l'origine, ce produit était reversé aux collectivités territoriales via un prélèvement sur les recettes de l'État (PSR). Cependant, depuis 2011, il est reversé au sein d'un compte d'affectation spéciale (CAS) intitulé « contrôle de la circulation et du stationnement

routiers ». La répartition du produit des amendes affecté au bloc communal (674 M€ en 2023) est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement. Celle du produit affecté aux collectivités propriétaires de voirie départementale (64 M€) est proportionnelle à la longueur de voirie. Le produit des amendes destiné aux communes de moins de 10 000 habitants est réparti par les conseils départementaux, sous forme d'appels à projet pour des opérations liées à la sécurité routière. Par exemple, à Reillanne, l'abribus et l'éclairage à la Garde de Dieu il y a deux ans.



Communauté de communes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE FÉVRIER 2025

CONSEIL DU 25 FÉVRIER 2025

Michèle Moutte, maire de Banon, accueille les conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 28 délégués présents et 6 procurations.

Le précédent compte-rendu ne fait l'objet d'aucune observation.

- Le président Depieds informe les élus qu'un tableau récapitulatif des travaux de voirie sera communiqué prochainement.
- Les CFU 2024 (comptes financiers uniques) sont adoptés à l'unanimité :

Budget principal Fonctionnement / investissements

Dépenses	Recettes	Excédent antérieur
5 400 968,07 €	6 072 033,09 €	1 506 383,6 €
2 112 068,29 €	1 496 650,51 €	Déficit antérieur - 419 630,46 €

Budget économie

Dépenses	Recettes	Excédent antérieur
523 394,58 €	1 052 070,99 €	481 856,89 €
2 802 404,51 €	2 333 692,61 €	Déficit antérieur - 407 997,08 €

Budget déchets ménagers

Dépenses	Recettes	Excédent antérieur
2 280 477,87 €	3 016 904,62 €	855 428,69 €
1 930 686,21 €	861 388,19 €	102 885,65 €

Budget SPANC

Dépenses	Recettes	Excédent antérieur
6 169,90 €	6 240,00 €	10 939,85 €
0	2 436,00 €	4 872,00 €

- L'assemblée adopte à l'unanimité l'affectation des résultats :

Budget principal Prélèvement de 683 234,88 € sur l'excédent de fonctionnement et l'affecter en investissement pour combler le déficit.

Budget économie Prélèvement de 657 007,98 € sur l'excédent de fonctionnement et l'affecter en investissement pour combler le déficit.

Budget déchets ménagers Prélèvement de 959 011,48 € sur l'excédent de fonctionnement et l'affecter en investissement pour combler le déficit.

Budget SPANC Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés dans leurs sections respectives pour 2025.

- L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la convention de mise à disposition d'une frange de terrain à Saumane pour l'installation d'un point d'apport volontaire.

- Décision à l'unanimité d'acquérir une frange de terrain pour 4 300 € à Saint-Maime.

- Autorisation de cession à l'unanimité du bâtiment + le terrain à « Colline de Provence » au prix de 489 578,60 €.
- Autorisation à l'unanimité de signer un bail commercial mensuel, 1 620 €, pour le Bar à glaces à Mane.
- L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la convention avec l'État pour la maison Villardo à Reillanne.
- Autorisation à l'unanimité de la vente des locaux de la boucherie à la commune de Reillanne pour 100 000 €.
- Acquisition autorisée à l'unanimité d'une propriété à Sainte-Croix-à-Lauze pour la somme de 215 000 €.
- Acquisition du café des Lavandes à Vachères pour la somme de 179 500 €.
- L'assemblée autorise la signature du contrat professionnel (6 ans) au centre médico-social pour le contrat de location en faveur du médecin.
- Signature des marchés pour l'extension de la confiserie Leblanc à Banon.
- Signature du marché de traitement des déchets ménagers avec le CSDU de Valensole.
- Signature du marché avec ADS COM pour assistance à l'urbanisme (solution de base).
- Désignation à l'unanimité de délégués au SMAEP (syndicat mixte d'adduction d'eau potable).
- Décision à l'unanimité de participer financièrement au service d'accompagnement à la rénovation énergétique à hauteur de 0,38 €/habitant (ce service apporte des infos aux particuliers pour la rénovation énergétique).
- Amélioration acoustique à la crèche de Reillanne pour un montant de 13 680 € ; la CAF pourrait apporter 6 840 €.
- Financement sollicité pour les travaux de forage à Dauphin (100 000 € de DETR et 33 800 € du Département pour un coût de 169 000 €).
- Les pénalités de retard du chantier de la crèche à Saint-Michel sont maintenues avec 27 voix pour et 7 voix contre.
- Mise en recouvrement à l'unanimité des pénalités de retard du chantier d'un atelier agro-alimentaire à Banon.
- Autorisation donnée à l'unanimité au centre de gestion pour procéder au lancement d'une consultation pour la protection santé des salariés.
- Décision à l'unanimité d'intégrer l'immeuble Tardieu à Banon dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée pour la maison du tourisme.
- L'assemblée autorise le président à contracter un prêt relais au taux de 2,89 %.



Vie des associations

DICTÉE À LA MÉDIATHÈQUE : « UN PETIT CHALLENGE SANS CORRECTION AUTOMATIQUE... »



C'est la raison évoquée par une participante pour s'inscrire à ce « championnat » proposé par la médiathèque de Reillanne samedi 12 avril après-midi. À l'heure de l'intelligence artificielle et des logiciels qui écrivent et corrigent plus vite que notre ombre, et notre pensée même, c'était assez anachronique de se retrouver ainsi à une quinzaine, attablés ensemble pour restituer (sans trop de fautes) un texte rédigé

pour l'occasion par une enseignante sur le thème de la mer. Pourquoi être venu « jouer » avec la langue française, ses subtilités, ses chausse-trappes ?

Pour Gérard « le goût de la langue et l'occasion de tester mon orthographe ». Pour ses amis venus l'accompagner, « le fait de n'avoir jamais fait ce type d'exercice tout en aimant l'écrit et la littérature ». « L'envie de voir mon niveau en orthographe, en m'amusant et la possibilité d'apprendre des choses, de nouveaux mots », explique Marion. Des mots tels « kelp » (algues marines), « coelacanthe » (poisson des abysses) ou « séquoia » (sans tréma !) et autres « gratte-ciel » et « arcs-en-ciel »... Patricia, bénévole à la médiathèque, s'est adaptée avec le sourire à un public tantôt sérieux ou facétieux, attentive à bien prononcer chaque mot. L'ambiance était très gaie, un bon moment de convivialité bien apprécié des participants. À refaire ! Qui a dit qu'on ne s'amuse pas avec l'orthographe ?

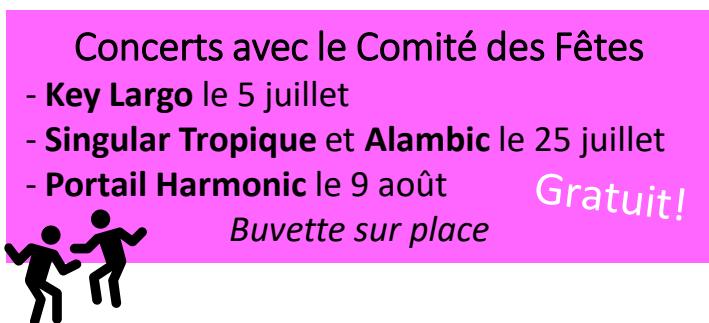
AVEC LE POIRIER, VERGER VILLAGEOIS, CET ÉTÉ...



Conférence par Clémence Pagnoux, archéobotaniste (*Muséum National d'histoire naturelle*) avec le Poirier et l'Association d'histoire & d'archéologie du Grand Luberon

Vendredi 19 septembre 18h30-20h30
salle des Fêtes – Entrée libre

ET AUSSI...



Forum des associations
samedi 13 septembre 10h-13h
Place de la Libération





Vie des associations

UNE PARENTHÈSE AU RYTHME DES POULES, DU VERGER ET DE L'ENCHANTEMENT À REILLANNE

26 avril, dès 10h, les abords du poulailler communal de Reillanne ont bruissé d'une joyeuse effervescence : plus de 25 enfants, accompagnés de leurs familles, ont pris part à une matinée pas comme les autres, placée sous le signe des plumes, des rires et de la découverte. Le poulailler, habituellement paisible, s'est transformé en terrain d'exploration ludique et sensorielle.

Le parcours a démarré en douceur avec un jeu de charades, spécialement conçues autour de l'univers des poules : un moyen amusant de plonger les enfants dans l'ambiance et de faire appel à leur imagination dès les premiers pas. Puis, au fil de la promenade, les enfants ont découvert où dorment les poules, où elles pondent, comment elles vivent. Une véritable immersion dans la vie du poulailler, rythmée par les questions enthousiastes, des illustrations explicatives et beaucoup de curiosité.

Les enfants et leurs familles ont ensuite été invités à s'installer pour un moment suspendu, où les histoires contées prenaient vie entre les murets et les arbustes. Des récits tendres et malicieux, peuplés de poules, d'œufs et de plumes, ponctués par la chanson classique « Une poule sur un mur », que les plus jeunes ont reconnue avec enthousiasme. En guise de bouquet final, une chanson originale : le rock and roll des gallinacés, entraînante et pleine d'humour, a fait chanter tout le monde.

La traditionnelle chasse aux œufs, toujours aussi attendue, a ensuite ravi petits et grands dans une joyeuse effervescence. En clôture de cette matinée festive, deux ateliers créatifs de « confection de paniers » et « peinture sur œuf » ont permis à chacun de repartir avec des souvenirs colorés – avant de



Les enfants captivés par une histoire ... de poules

partager un pique-nique convivial sous le ciel printanier. Tout ce beau monde s'est ensuite dirigé vers le verger villageois, où l'après-midi s'est poursuivi en douceur. Le but de l'association Le PoirieR étant de partager et d'entretenir des espèces et variétés d'arbres fruitiers oubliées, ainsi que d'échanger sur la botanique et l'écologie en créant des animations à destination notamment du jeune public, cette étape fut particulièrement constructive pour eux. Ce fut une très belle fin de journée, conviviale et bien remplie : un moment de lecture au verger a précédé un parcours de découverte des arbres et des fruits pour les enfants – une jolie façon de s'initier en s'amusant. Enfin, les enfants ont biné deux jeunes pêchers avec entrain avant d'incorporer les fientes des poules ! Cet événement, gratuit et ouvert à tous, a été pensé et organisé par trois associations reillannaises engagées pour le lien social, le partage et la nature : Les Poulettes Reillannaises, Magma et Le PoirieR. Il s'inscrit dans le cadre du rendez-vous mensuel dédié aux familles, le « Samedi des minots », habituellement organisé exclusivement par Magma.

Grâce à l'investissement des bénévoles, cette journée a été un véritable succès – à tel point qu'il a fallu refuser des inscriptions tant l'enthousiasme était au rendez-vous. Des tout-petits de moins de 3 ans aux plus grands de plus de 8 ans, et adultes, tous ont partagé ce moment chaleureux, empreint de simplicité et de joie. Sourires aux lèvres, parents et enfants sont repartis le cœur léger, avec le sentiment d'avoir vécu une parenthèse au rythme des poules, du verger et de l'enchantement à Reillanne.



Au verger, on observe les arbres, les plantes, les insectes, les oiseaux... On fabrique aussi !

Mais où pondent les poulettes ?



Vie des associations

JARDINS PARTAGÉS : L'AVENTURE CONTINUE AVEC ÉNERGIE

L'association « La bonne soupe » a été créée en 2014 afin de permettre aux habitants de la commune de Reillanne ne disposant pas d'un jardin d'avoir accès à une parcelle pour y cultiver un potager. Huit parcelles d'environ 50 m² chacune sont étagées sur quatre terrasses protégées par des murets de pierre sèche, et un cabanon récemment rénové abrite le matériel des jardiniers. Chaque parcelle bénéficie d'un accès à l'eau grâce à des cuves alimentées par la fontaine du village. Mais c'est aussi un lieu de convivialité et de partage, et les membres de l'association participent à l'entretien et la valorisation des espaces collectifs mis à leur disposition. Les parcelles sont attribuées dès que l'une d'entre-elles se libère, par ordre d'inscription. Les personnes intéressées par une parcelle doivent donc s'inscrire en mairie pour se faire connaître, en laissant bien leurs coordonnées afin d'être rappelées. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la présidente Jocelyne Godfroy au 07 81 83 36 42.



Une parcelle au printemps: fleurs et légumes s'y côtoient

DESSIN ET PEINTURE : SORTIES DANS LA NATURE ET ATELIERS VOUS ATTENDENT



L'association *Dessin et Peinture* à Reillanne poursuit ses ateliers bimensuels à la chapelle des Pénitents, avec des séances de modèles vivants et portraits, mardi de 17h à 20h. Nous organisons également des sorties de dessin et peinture dans la nature, comme en mai dans la vallée du Largue. La prochaine aura lieu près du prieuré de Carluc, le 17 juin à 15h.

Adhésion à l'association : 15€ ; Séance portrait et nature : 3€ ; Séance modèle vivant : 10€

Les ateliers sont ouverts à tous. Renseignements et inscription : Isabelle 0643197982, Michel 0672685749

LE PRINTEMPS DU FAUBOURG : SAMEDI 6 SEPTEMBRE À SAINT-DENIS

Qu'est ce que tu nourris en mangeant ?

Qu'est ce qui se réjouit en dansant ?

La compagnie du Faubourg vous invite à venir fêter le second printemps de l'année sur l'esplanade de Saint-Denis le samedi 6 septembre. À 18h pétantes : "Les voix de la terre", paroles des paysans et paysannes du Sud Luberon récoltées et essaimées par Agnès Dauban et Marco Rullier accompagnées par la musique fertile « Des clochettes dans les pieds ».

Pour se réjouir les papilles à 19h : banquet villageois. Chaudron de soupe au pistou agrémenté de ce que vous sortirez de votre panier et comme les bouteilles, c'est lourd à monter, une buvette vous attendra sur place ! 20h30, bal digestif à faire pâlir les cloches de l'église... aux sons "Des clochettes dans les pieds" !

Contact : 06 37 45 87 02 ou verodeon@yahoo.fr



Des Clochettes dans les pieds



Agnès Dauban



Vie des associations

L'AMICALE DU DON DE SANG : BESOIN DE RENFORTS !

Aujourd'hui en France, la transfusion sanguine permet de soigner chaque année 1 million de malades grâce aux donneurs de sang bénévoles. Le bilan des 5 collectes annuelles de Reillanne permet de soigner environ 600 malades. Nous dépendons de la solidarité nationale. Nous avons donc un besoin important de nouveaux donneurs pour parvenir à l'autosuffisance régionale et de nouveaux bénévoles pour mieux communiquer avec les différentes générations. Il y a toujours eu autosuffisance en produits sanguins labiles* dans notre pays. Ainsi, voici comment d'un système éthique basé sur le bénévolat, le volontariat et la gratuité des dons de sang, nous glissons progressivement vers un système de « prélèvement » rémunéré.

Nous avons besoin de renforcer notre équipe qui œuvre dans les villages environnants et comptons sur l'ensemble de ses membres pour que ceci ne se produise pas, dans l'intérêt des patients et de notre système de solidarité basé sur des valeurs morales et éthiques, seuls liens sociaux restant dans notre société.

Prochaines collectes à Reillanne : mercredi 4 juin 14h30 à 19h - mercredi 6 août 8h30 à 13h - mercredi 5 novembre 14h30 à 19h.



L'équipe de bénévoles autour de son président, Bernard Gros.

Pour donner il faut : peser au moins 50 kg ; être muni d'une pièce d'identité ; avoir plus de 18 ans et être en bonne santé. Renseignement : Bernard Gros 06 15 40 16 24 ou dondusangreillanne@gmail.com

* Les produits sanguins labiles sont tous les produits sanguins qui sont transfusés aux malades (globules rouges, plaquettes et plasma).

AU MUSÉE DES AMIS DES ARTS, ON REDÉMARRE !

Après avoir traversé une crise interne cet automne-hiver, la nouvelle équipe des Amis des Arts se mobilise pour la réouverture du musée et la reprise des activités culturelles, dans l'esprit humaniste et ouvert qui a toujours caractérisé l'Association. Notre équipe resserrée se compose aujourd'hui de 5 membres. Pour l'animation du Musée et le développement de nos activités culturelles, de nouvelles participations actives sont vivement souhaitées.

- Vous êtes artiste ? Vous avez une idée d'exposition ou d'activités ? Des propositions à faire ?
- Vous aimeriez participer à la gestion, l'administration et la direction de l'Association ?
- Vous êtes déjà impliqué(e) dans des associations locales à Reillanne et aux alentours, vous souhaitez développer des actions culturelles en partenariat avec les Amis des Arts ?
- Vous êtes volontaire pour donner un coup de main de temps en temps ? Bienvenue à vous tous ! Contactez-nous par courriel pour toute proposition !

Email de l'association : museedereillanne@gmail.com



Président : Michel Grenet; Trésorier : Olivier Azières;
Secrétaire : Geneviève Terrenoire. Administratrices : Elisabeth Farcot Monomakhoff et Heleen Van der Grinten.



Vie des associations

LES ATELIERS ANANDISSI ET CABOT : À REILLANNE LE 22 JUIN DÈS 14H30!

Les ateliers ANANDISSI présentent avec les groupes enfants, ados et adultes de Reillanne leur spectacle *La Tresse*, danse indienne & contemporaine à la salle des Fêtes de Reillanne le 22 juin à 16h. Les élèves ont adapté en danse le livre jeunesse *La Tresse* de Laetitia Colombani.

Les ateliers de Théâtre Cabot présenteront également leur travail en 1ère partie à 14h30.

Entrée au chapeau - Buvette sur place.

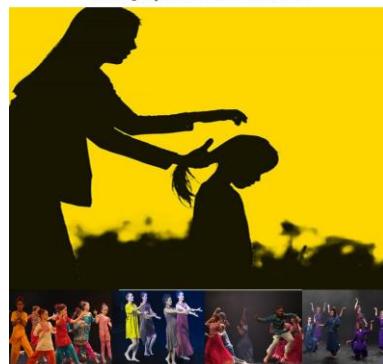


LA TRESSE

Spectacle Danse Indienne - ATELIERS ANANDISSI

DIMANCHE 22 JUIN 16h

Salle polyvalente de Reillanne



Adaptation dansée du livre Jeunesse LA TRESSE de Laetitia Colombani par les ateliers de danse indienne/contemporaine enfants, adolescents et adultes des cours de Reillanne

Entrée au chapeau - Buvette sur place

Pour ceux qui auront raté la version reillannaise en juin, mercredi 2 juillet, les ateliers ANANDISSI présentent avec les groupes enfants, ados et adultes de Forcalquier & Reillanne le spectacle *La Tresse*, danse indienne & contemporaine à Saint-Martin-Les-Eaux, Théâtre de Verdure à 19h30.

Entrée libre - Buvette sur place en soutien à l'association.

SUPER AMBIANCE AU PARCOURS LUDIQUE ORGANISÉ PAR MAGMA !

Initiative devenue annuelle, la place de la Libération était vouée, samedi 17 mai, aux roues de toutes sortes et pour tous âges, en toute sécurité : trottinettes, draisiniennes, vélos, rollers, skates... En partenariat avec Libr'& Roues (Céreste) et

la Street Devil's Skate Crew d'Oraison, et avec Mobiclou évidemment ! Le moment de s'initier au skate à tout âge. Bravo pour l'organisation de cet événement convivial et gratuit !





Vie du village

AUTOUR DE L'OLIVIER « PALESTINIEN » DE REILLANNE : AVEC POÉSIE ET MUSIQUE

« Quand tu prépares ton petit-déjeuner, pense aux autres. (N'oublie pas le grain aux colombes.)

Quand tu mènes tes guerres, pense aux autres. (N'oublie pas ceux qui réclament la paix.)

Quand tu règles ta facture d'eau, pense aux autres. (Qui tétent les nuages.) » (extrait de « Pense aux autres » - Mahmoud Darwich).

Le 28 mai 2003, la municipalité de Reillanne conduite alors par Raymond Bressand inaugurait un olivier de la Paix planté devant la mairie, en présence d'une délégation palestinienne de la ville de Qaffin, près de Tulkarem au nord-ouest de la Cisjordanie. Ville dont les plantations d'oliviers furent séparées des agriculteurs par le mur érigé en 2002 par Israël et dans laquelle il faut une autorisation spéciale pour aller soigner ses arbres. Plusieurs échanges entre Reillanne et Qaffin s'en sont suivis, toujours autour de la production et

l'exportation d'huile d'olive palestinienne. La plaque initialement apposée sur l'olivier de Reillanne ayant disparu, la commune a souhaité à nouveau exprimer sa solidarité avec la Palestine en posant une nouvelle plaque, inaugurée samedi 26 avril avec l'Association France-Palestine Solidarité de notre département, en présence de nombreux Reillannaises et Reillannais. La soirée s'est poursuivie à la salle des Fêtes du village avec près de 80 personnes venues pour le concert de « Palestine sur scène », suivi d'un apéritif offert par la municipalité et d'un buffet partagé. Des poèmes de Mahmoud Darwich, Reffat Alarrer, Ghayath Almadhoun, Tawfik Zayyad ont été dits par deux comédiens en français et en arabe, accompagnés du oud et des percussions. Basé à Lyon, le groupe partage poésie, musique et chant « pour sensibiliser, inspirer, et créer du lien ». Pari tenu à Reillanne pour cette rencontre chaleureuse.



Inauguration le 28 mai 2003, avec Raymond Bressand, Danielle Degdagui, Monique Etienne et la délégation palestinienne. À droite, inauguration de la nouvelle plaque le 26 avril dernier, avec Francis Marguerite, 1^{er} adjoint.

8 MAI 2025 À REILLANNE : COMMÉMORATION DES 80 ANS DE LA LIBÉRATION



Comme chaque année le 8 mai, une cérémonie a rendu hommage aux combattants et aux populations civiles touchés par la Seconde Guerre mondiale. Elle a pris cette année une dimension toute particulière en marquant, dans la continuité des 80 ans des débarquements de Normandie et Provence en 1944, ceux de la victoire des Alliés et de la capitulation de

l'Allemagne nazie le 8 mai 1945. Les enfants de l'école communale avaient confectionné des bleuets en papier (voir ci-dessus), et l'émotion était palpable. Merci aux enseignants et aux enfants impliqués dans ce moment de mémoire et de partage.



Vie du village

Vox Humus à Reillanne pour fêter le printemps !

Dimanche 2 mars à 17h dans l'église Notre-Dame de l'Assomption à Reillanne, les voix des douze choristes (dont deux Reillannaises Sylviane et Fanny) de l'ensemble Vox Humus dirigé par Bruno Rastier ont littéralement transporté l'assistance venue nombreuse. Le programme, intitulé « Le Chant de la Terre » et composé de pièces a cappella des XXe et XXIe siècles— chants lettons, estoniens, américains ou

même japonais— a été interprété avec sobriété, force et émotion. À l'issue du concert, la mairie a offert le verre de l'amitié, un prolongement toujours bienvenu pour un échange entre artistes et public. Un programme avec des œuvres de J.-S. Bach est en préparation, nous avons hâte...



Le carnaval de l'école : déguisements colorés et ambiance festive !



Comme chaque année avant les vacances de printemps, l'école organise le carnaval avec défilé dans le village avant de brûler Caramantran. Ambiance garantie, en musique !!



Vie du village

LES CHEMINS DE RANDONNÉE À LA PEINE DANS LA COMMUNE SUITE AU DÉSENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

La compétence « tourisme » est communautaire, et les chemins de randonnée en font partie. Mais une convention existe entre notre Communauté de communes (CCHPPB) et le Département pour leur entretien et le balisage. Des entreprises d'élagage ou forestières sont mandatées pour plusieurs années par le président de la Communauté pour des interventions sur l'ensemble des 21 communes, et le Département règle 50% du montant des travaux. Il est vrai que ces dernières années, les devis ont été signés trop tardivement et l'entreprise retenue (Dalmasso) devant intervenir dans toutes les communes, la végétation n'a pas attendu... Mais cette année, du fait du litige entre le Département et la CCHPPB concernant le gymnase de Banon (le tribunal administratif tranchera), les chemins seront encore plus dégradés du fait que le Département a pris la décision de ne plus intervenir dans nos communes par mesure de rétorsion. Nous avons alerté et manifesté notre mécontentement auprès de la présidente du Département, en vain. Nous n'acceptons pas que notre territoire et sa population subissent les conséquences d'un litige administratif entre la présidente du Département et la CCHPPB.



Pour un département qui se veut accueillant pour les touristes du monde entier, qui se félicite d'être présent au salon de l'agriculture depuis l'arrivée d'Eliane Bareille à sa tête, et qui dépense sans compter pour des opérations de prestige comme ce salon et les JO d'hiver, les randonneurs apprécieront les ronces, les herbes hautes, les branches et les ornières.

Les bons plans d'Elodie...

DU NOUVEAU POUR LE BUS ZOU !

Les horaires de bus ont été modifiés en raison des travaux à Manosque. Le départ du bus 460 en période scolaire : celui de 6h55 pas de changement. En revanche celui qui partait à 8h15 part maintenant à 8h05 du lundi au vendredi en période scolaire. Le départ du samedi matin et pendant les vacances scolaires est maintenu à 8h15. Pour le retour de Manosque les horaires restent identiques à ceux de septembre 2024.

Modification des tarifs. Ainsi que des conditions d'attribution Zou solidaire et malin.

Sur les lignes Express des bus 65, 66, 68 et 69, les tarifs des trajets suivants passent en tarification proximité: L65 entre Manosque et Forcalquier. L66 entre Manosque et Digne. L68 entre Manosque et Barcelonnette. L69 entre Manosque et Peyruis.

Au tarif de 20€/an, la carte ZOU Malin offre 30% de réduction sur le ticket 1 Voyage en bus ou en train, y compris pour un accompagnant.

Elle est disponible en vente en ligne ou aux guichets TER ZOU. Pour bénéficier d'une carte Zou Solidaire il faut avoir un quotient familial entre 800€ et 601€ offrant une réduction de 50% soit le ticket unitaire Zou Solidaire 1,10€ ou pass annuel à 173,50€. Et si votre Quotient Familial est inférieur à 600€ vous avez droit à une carte Zou Solidaire+ offrant une réduction de 90% soit le ticket Zou Solidaire+ 0,20€ ou pass annuel à 34,70€.

Il vous suffit de vous rendre en ligne pour faire votre demande et de fournir les pièces suivantes : une photo d'identité récente de face, tête nue et en couleur. Photocopie d'une pièce d'identité ainsi qu'une attestation de paiement de la CAF ou MSA de moins de 3 mois faisant apparaître le Quotient Familial et le nom du demandeur.

Plus d'information : <https://zou.maregionsud.fr/>



Vie du Village

LE JAS DES ABEILLES, AU CROISEMENT DE LA TRADITION ET DE L'INNOVATION

« La reine est facilement repérable au point coloré dont on la marque. Et à sa très grande taille en raison de son abdomen qui doit porter des milliers d'œufs... Elle est sélectionnée pour sa capacité à constituer une grosse colonie d'abeilles, afin d'obtenir une bonne production de miel ». Pour rappel, une ruche abrite environ 50 000 abeilles qui nettoient, nourrissent les larves, produisent de la cire, et, vers la fin de leur vie, butinent. Apiculteurs à Reillanne, Jean-Luc Payan et Sylvie Bergaglio élèvent leurs abeilles en privilégiant une approche « douce », par exemple par la sélection de souches d'abeilles peu agressives. Mais aussi productives et résistantes. Car ici, dans le cadre bucolique du Jas des Abeilles comme dans tout élevage agricole, on parle également sélection et insémination artificielle, ce qui peut surprendre le visiteur. On parle aussi environnement, ce qui étonne moins. « La miellée de printemps, avec le romarin et les fleurs de garrigue, deviennent plus difficiles à obtenir en raison du réchauffement climatique, il faut diversifier davantage », observe Sylvie. Jean-Luc ajoute : « Il y a trente ans, une reine restait productive durant 5 ans. Maintenant, une reine de deux ans décline vite, en raison des conditions environnementales, des pesticides, herbicides... ».

Originaire de Valensole et formé à la gestion des entreprises agricoles, Jean-Luc Payan s'est tourné vers les abeilles grâce à une belle opportunité : un apiculteur vendait son matériel. Jean-Luc souhaitait devenir agriculteur, mais il n'avait pas de terres. Il s'est donc formé auprès de l'apiculteur, puis s'est installé dans cette activité peu gourmande en espace en 1996, dans un premier temps à Eguilles (13) puis à Reillanne. Sylvie de son côté exerçait auparavant comme documentaliste scolaire, mais elle travaille depuis 2018 à plein-temps dans le GAEC qu'ils ont alors créé ensemble. Et depuis deux saisons, leur fils Virgile les a rejoints. Installés en

« bio », les apiculteurs ont fait construire des locaux en bois et paille, étudiés pour garantir la température isotherme indispensable à la bonne conservation du miel, sans trop consommer d'énergie. Dans un même souci écologique, ils vendent leur production de préférence localement, et pour vendre leur miel à Marseille, ils ont fait le choix de la cyclologistique de *Tout-en-vélo* à partir d'un unique dépôt. Le vélo, une autre passion de Jean-Luc !

Outre le miel de châtaigner, de fleurs de Provence ou de lavande (leur principale production), Jean-Luc et Sylvie proposent également de la gelée royale. Ainsi, sur les 400 ruches multicolores que compte le Jas, 40 sont dédiées à cette production qui requiert une technicité particulière : il s'agit de faire accepter et nourrir par les abeilles « nourrices » des cellules royales artificielles. La gelée est ensuite récoltée puis conservée au frais, afin de préserver ses sels minéraux, vitamines et acides gras. Cela paraît simple mais exige de nombreuses manutentions aussi précises que patientes. Qualités dont ne manquent pas Sylvie, Jean-Luc et Virgile lorsqu'ils prennent soin de leur cheptel. On sait que les abeilles favorisent la biodiversité. Mais saurons-nous collectivement réagir pour conserver les abeilles ?

I. G.



Ci-dessus Sylvie et Jean-Luc. Le Jas des Abeilles est certifié AB Ecocert, IGP Miel de Provence et Gelée Royale Française..



Transfert manuel à l'aide d'un picking de milliers de larves qui seront ensuite nourries par les abeilles avec la fameuse gelée royale.
Photo Tiphaine Lyon



Virgile Payan en pleine manipulation





Vie du village

LE BOURGET : UNE COMMUNE RATTACHÉE À REILLANNE EN 1846

Lorsqu'en 1809, « *le dix-neuf du mois de mars, à dix heures du soir* », Jean Joseph Almaric, cultivateur au quartier Notre-Dame, se présente devant le maire pour faire inscrire à l'état civil sa fille Rose tout juste née dans sa maison, il a affaire à André François Ferry Fontnouvelle, maire de la commune du Bourget, et non celui de Reillanne. Car jusqu'en 1846, si vous habitez Bel-Air, Nance, Reynier, le Président, Pipette, Notre-Dame ou la Fare, vous viviez au Bourget, et non à Reillanne... Cette commune comptait une soixantaine d'habitants en 1846 lorsque son rattachement à Reillanne est décidé sous la municipalité du maire Joseph-Henri Perjaud, propriétaire. Les habitants, une dizaine de familles, sont pour la plupart des cultivateurs « à ferme » ne possédant pas la terre qu'ils travaillent. Au début du XIX^e siècle, ces familles – Paris à Bel-Air, Pourcin à Nance, Arniaud à Reynier, Lazare au Président ou encore Bremond à Notre-Dame – ont de nombreux enfants, mais en perdent beaucoup en bas-âge. On note que la plupart des parents ou témoins ne signent pas les actes d'état civil, déclarant « ne savoir ». Dans les recensements, quelques domestiques et deux ou trois bergers apparaissent. Nous conservons en mairie de Reillanne un registre d'état civil et un autre des délibérations du Bourget, ultimes traces de cette commune « fantôme ».



La commune du Bourget mentionnée sur le cadastre napoléonien au NE de Reillanne.

EN COUVERTURE, REILLANNE SUR LA CÉLÈBRE CARTE DE CASSINI

Il s'agit de la première carte générale et détaillée du royaume de France réalisée entre 1756 et 1815 par la famille de cartographes Cassini. Composée de 180 feuilles accolées, cette carte exceptionnelle conservée au département des Cartes et plans de la BnF, est l'un des rares exemplaires aquarellés à la main réalisé dans les années 1780. Elle donne une vision d'ensemble du royaume dans ses frontières de l'époque, ce qui explique l'absence de Nice, de la Savoie et

de la Corse, mais aussi la présence de villes aujourd'hui belges, luxembourgeoises ou allemandes. Chaque feuille a été découpée en 21 rectangles collés sur une toile de jute afin d'en permettre le pliage et le transport.

Pour aller plus loin : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

LA BOUCHERIE CLÉMENT ENFIN INSTALLÉE DANS SES NOUVEAUX LOCAUX

Depuis quelques semaines, M. et Mme Clément vous accueillent dans leurs nouveaux locaux, place de la Libération. Nouvelle boutique, mais les mêmes produits de qualité, et surtout le même accueil souriant !





vie du village

AU REVOIR SIMONNE !

Simonne Vareine, qui avait fêté ses 100 ans en 2023, nous a quittés. Après plusieurs chutes à domicile Simonne avait dû se résoudre à intégrer une maison de retraite...

Quand elle était encore chez elle, elle ne se lassait pas d'admirer et profiter de la vue sur le Luberon et le clocher que lui offrait son promontoire. Mais son plus grand souhait était de voir ou revoir Saint-Denis illuminé. Aussi, elle laisse un beau cadeau à tous les Reillannais puisqu'elle a été en 2020 la généreuse donatrice pour la mise en lumière de ce monument emblématique de Reillanne.

Merci Simonne !



UN CHÊNE PÉDONCULÉ OFFERT À LA COMMUNE ET PLANTÉ AU MOULIN DÉLESTIC

Merci à la famille de Mme Navarro décédée le 27 mars 2025, qui a offert à la commune un plant de chêne pédonculé (*Quercus robur L.*) en souvenir de leur mère. Mais voilà, ce chêne est plus adapté aux régions tempérées qu'aux Alpes du Sud, et notre climat sec présente un risque pour sa survie et son développement. Pour cette raison, nous l'avons installé au moulin Délestic, où un fresne doit être abattu prochainement en raison de l'état de son tronc devenu totalement creux. Nous espérons que le besoin important en eau du jeune plant, haut d'un mètre et protégé par un grillage, sera satisfait aux abords du Largue et qu'il pourra s'y épanouir. Une plaque sera installée pour rappeler ce don et remercier de cette attention.



Le jeune plant bien protégé.

RÉCITAL PIANOFORTE-VIOLON LE 14 AOÛT : MOZART, BEETHOVEN & L'ITALIE

Nicole Tamestit et Pierre Bouyer forment un duo violon et piano depuis une trentaine d'années, ce qui leur confère une homogénéité et une souplesse souvent remarquées et louées. Tous deux ont eu des trajets comparables, d'abord virtuoses de leurs instruments traditionnels, puis explorant les mondes plus anciens du violon baroque et du clavecin, avant de se centrer sur le répertoire et les instruments de la période dite « classique », c'est à dire le violon tel que l'ont connu Mozart, Beethoven et Paganini, et le pianoforte, nouvel instrument qui se crée à cette époque et évolue très rapidement entre 1770 et 1850, puis vers le piano actuel.

Venez nombreux les écouter!



*RÉCITAL « AUX CHANDELLES »
REILLANNE
CHAPELLE SAINT-DENIS
JEUDI 14 AOÛT 2025 À 20H30
ENTRÉE : 20 €
TARIF RÉDUIT - 25 ANS : 12 €*



Cinéma La Strada
Un samedi sur deux jusqu'au 05/07
à la salle des Fêtes

Agenda

Fête de la musique Reillanne



Place aux herbes Place J. Bouquier Esplanade St Denis Café du cours

Multi verres Place de la fontaine Musée Amis des Arts

Dans les rues du village

Samedi 21 juin à partir de 19h

Spectacle de fin d'année avec Anandissi et Çabot
Salle des Fêtes
dimanche 22 juin

Don du sang
Prochaines collectes 2025 :
mercredi 5 novembre
15 h 00 - 19 h 30
mercredi 6 août
8 h 30 - 13 h 00
salle des Fêtes

« Après la guerre »
film de Jean-Loup Hubert
tourné en partie à Reillanne (1989)
avec Richard Bohringer
dimanche 27 juillet *Gratuit !*
21h Place de la Libération
Précédé à 17h d'une conférence sur les maquis par M. Labadie, directeur des archives départementales
Salle des Fêtes de Reillanne

Fête foraine du 1^{er} au 4 août
Place de la Libération

Marché nocturne place de la Libération
samedi 12 juillet 17h30-21h30
Musique et animations

Nuits de Carluc les 9 et 11 juillet à Reillanne
(voir programme agenda été joint)



Vendredi 8 août
FANTASIO d'Alfred de Musset
par le *Collectif Particules*
19h - Esplanade Saint-Denis
Billetterie sur place

Récital pianoforte-violon
« aux chandelles »
Pierre Bouyer et Nicole Tamestit
Chapelle Saint-Denis
jeudi 14 août - 20h30
20 € - 12 € (enfants/étudiants)

« LES ÂMES LOINTAINES »
d'après cinq contes fantastiques
de Guy de Maupassant
avec **L'incertaine Cie**
jeudi 26 juin - 21h
rdv esplanade Saint-Denis
déambulation nocturne (jauge limitée)
Avec votre lampe, une petite assise et du courage! Déconseillé aux -12 ans –Part. libre

Lecture en musique – Pierre et le Loup
En compagnie des Oliviers
Jeudi 10 juillet esplanade Saint-Denis 21h
participation libre
Contact Lucie Roux 06 02 30 19 33
mairie de Reillanne

Ouverture de la médiathèque
jeudi et samedi de 10 h à 12 h





Informations pratiques

Permanence des élus

Claire Dufour, maire
 Francis Marguerite
 Muriel Lavault
 Bernard Giorgi
 Isabelle Grenut
 Jean Cassini

sur rendez-vous

Mairie 147 Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 42 07
 communication@reillanne.fr ou mairie@reillanne.fr

<https://mairiereillanne.com/>

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Reillanne>

Heures d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi 8h – 12h et 13h30 – 17h30

Mercredi et vendredi 8h – 12h

En cas d'urgence ou d'incident grave sur le domaine public, merci de contacter le 06 72 10 56 25

NUMÉROS IMPORTANTS

Médecins :

. Joëlle Bellaïche 04 92 76 40 63
 . Jacques Sigaud 04 92 75 60 59 / 06 76 55 53 80

Infirmières :

. Audrey Massuco
 . Maëva Honnoré } 06 88 49 31 85
 . Noémie Valette

. Isabelle Maurice 06 29 60 86 16

Kinésithérapeutes :

. Evelyne Drévillon
 . Fabienne Pruvost } 04 92 72 71 86
 . Florence Lavaux

Ostéopathes :

. Véronique Rapuzzi 06 08 06 52 97
 . Agnès Maury 06 37 57 72 88

Orthophoniste :

. Isabelle Béhar 06 82 09 87 92

Sage-femme :

. Béatrice Bombré 06 82 97 01 12

Taxis du Luberon : 06 82 44 15 71 et 06 72 92 88 64

La Poste : 04 92 77 77 02

Gendarmerie de Céreste : 04 92 79 00 01

Pompiers 18

Numéro d'urgence international : 112

Police 17

Horaires de la Ressourcerie

- Mardi/jeudi 10h - 12h
- Vendredi 15h - 17h
- Dimanche 10h - 12h30

Comité de rédaction : Marion Andlauer,
 Jean-Yves Domalain, Elodie Dominguez,
 Isabelle Grenut, Martine Lesbros.
 Proposez-nous vos idées, vos articles...

État civil

Naissances

Marco Lepigeon 25 mars 2025

Mariages

Elisa Trompowsky-Taulois et 7 juin 2025

Nicolas Brion

14 mars 2025

Décès

Armelle Jacquin 25 mars 2025

Jean-Louis Ortega 27 mars 2025

Africa Navarro 27 mars 2025

Catherine Gameau 23 avril 2025

Simonne Vareine

Inhumations

Paule Dolmetta 6 janvier 2025

Emma Vila Sales 18 mars 2025

Marie-Christine Simon 27 mars 2025

Jeanine Farnet 5 avril 2025

Marie-Josée Allemand 17 avril 2025

Pour info : depuis octobre 2024, les consultations avec une gynécologue ont repris au Centre Médico-Social de Forcalquier. Elles ont lieu tous les 2ème jeudi matin de chaque mois, les RDV se prennent à l'accueil du Centre Médico-social.

Bureau d'information touristique :

Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 45 37

mail : reillanne@authentiquehauteprovence.fr

et/ou oti@hauteprovencepaysdebanon.com

Site : <https://hauteprovencepaysdebanon-tourisme.fr/fr/>

Marchés hebdomadaires : jeudi et dimanche matin sur la place de la Libération

Responsable du marché pour les emplacements : Rébecca Cabassut (06.07.33.34.69) ou s'adresser en mairie

Bibliothèque : mercredi 15h-17h, jeudi et samedi 10h – 12h

Musée des Amis des Arts : ouvert pendant les expositions ou sur rendez-vous au 06 73 78 48 30 (président Yves Martin)

Crèche : directrice Ophélie Valenzano - 04 92 76 42 49

Centre de loisirs : directrice Laure Lambert - 06 64 21 24 77

Assistante sociale : jeudi matin en mairie sur RDV au 04 92 30 39 70

ADMR sur rendez-vous : Brigitte Canzler - 04 92 79 01 40

Secours populaire : Mireille Istria - 04 92 76 47 56

Architecte du Parc du Luberon (conseil architectural)

sur rendez-vous auprès de la mairie de 13h30 à 15h

Juin : jeudi 26

Déchetterie : lundi, mercredi, vendredi après-midi 13h30-17h
 samedi matin 8h30-12 h

Résultat du recensement 2022 : 1 764 habitants à Reillanne